

PREMIERE HGGSP – THEME 1

DS 1 : VERS LA DISSERTATION – sujet A

Les limites de la démocratie directe

Le système de la démocratie directe, s'il donne le pouvoir directement aux citoyens qui prennent vraiment eux-mêmes les décisions, présente toutefois plusieurs limites.

En effet, il est tout d'abord difficile d'organiser une réunion aussi massive de populations à des fins de prise de décision politique. L'ecclésia athénienne a prouvé les difficultés d'une telle organisation pratique : chahuts, difficultés à contrôler qui est présent, s'il y a des ennemis, à organiser les débats, à se faire entendre... La Suisse montre également qu'avec le recours au référendum, le processus est long, mais également coûteux (multiplication des campagnes électorales, impressions de bulletins, etc.).

Par ailleurs, ce système semble impossible dès lors que le pays est très peuplé, du moins à l'échelle nationale : cela explique pourquoi les grandes démocraties ont fait le choix de la représentativité dès leur création comme le Royaume-Uni avec le *Bill of rights* rédigé après la Glorieuse révolution de 1688 ou la République des Etats-Unis d'Amérique qui fait le choix de la démocratie indirecte en rédigeant sa constitution en 1787. En France par exemple, réunir plus de 80000 personnes dans une structure construite n'est pas possible aujourd'hui.

En outre, au-delà de ces difficultés techniques, la prise de décisions directe par le peuple risque d'être perturbée par le défaut d'implication des citoyens par manque de temps, d'envie et d'abord de moyens. Effectivement, les citoyens peuvent ne pas avoir les compétences techniques pour prendre des décisions précises. C'est déjà le reproche que Platon faisait à la démocratie dans son ensemble. La scolarisation obligatoire a rendu cet argument en partie obsolète, mais si on peut penser que les citoyens ont les capacités pour comprendre un programme électoral et voter pour élire des représentants, on peut estimer qu'il ne sera tout de même pas capable de rédiger des lois et comprendre tous les éléments techniques que requiert une décision politique.

Par ailleurs, les citoyens peuvent ne pas avoir envie de s'investir autant dans la politique (se renseigner et aller aux réunions/votes). On le voyait déjà à Athènes où il a été nécessaire d'instaurer le misthos pour limiter l'absentéisme à l'ecclésia au IV^e s. avant JC. On le constate aujourd'hui en Suisse où les électeurs sont appelés aux urnes en moyenne 4 fois par an et où l'abstention s'élève à 60%.

Enfin, la politique demande une certaine forme de cohérence et de planification qu'un tel système exclut. Effectivement, l'exemple de la démocratie suisse montre bien que les citoyens prennent parfois des décisions qui vont à l'encontre de la constitution (loi fondamentale du pays qui définit ses valeurs) ou d'accords internationaux déjà signés. Ainsi les Suisses se sont-ils par exemple prononcés pour l'interdiction de la construction de minarets en Suisse et pour l'expulsion des criminels étrangers, deux décisions difficilement compatibles avec ce pour quoi la Suisse s'était engagée par le passé sur la scène internationale.

De manière plus générale, le peuple est susceptible de changer rapidement d'opinion et de voter pour une loi et quelques mois après contre, avant même que la politique menée ait eu le temps de porter ses fruits. Un système représentatif assure plus de continuité dans la politique menée.